



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

ASSEMBLEES ET SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Laetitia CHATEAU

N°D26-SG-187

**OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLE DE FUMEL - MISE À DISPOSITION LOCAL 13
- MONSIEUR DAMIEN LAQUES - ORTHOPÉDISTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 5211-10 alinéa 3 ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Vu la demande de régularisation de l'occupation du local professionnel en date du 09 octobre 2025,

Vu la volonté de Monsieur Damien LAQUES, Orthopédiste, enregistré sous le numéro SIRET 894 465 798 00037 et le numéro ADELI 10002815776, de continuer à occuper le cabinet médical n°13 de la Maison de Santé Pluri professionnelle à Fumel, du 01 septembre 2026 au 31 octobre 2032 afin de maintenir une offre de soin au sein de la MSP de Fumel ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique, de renforcer le maintien des activités de soins sur son territoire ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition entre Monsieur Damien LAQUES et Fumel Vallée du Lot pour le cabinet médical 13 de la Maison de Santé Pluri professionnelle à Fumel ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) - De mettre à disposition de Monsieur Damien LAQUES, Orthopédiste, enregistré sous le numéro SIRET 894 465 798 00037 et le numéro ADELI 10002815776, faisant élection de domicile à Clinique Esquirol St Hilaire 1 rue Docteur et Madame DELMAS, 47000 AGEN, le cabinet médical 13 de la Maison de Santé Pluri professionnelle à Fumel, du 01 septembre 2026 au 31 octobre 2032 à raison d'un jour par semaine ;

2°) - Précise que le loyer mensuel de location est fixé à un montant total de quatre cent cinquante-et-un Euros et cinquante-cinq centimes (451,55 €), charges eau et électricité comprises pour une surface de 25.01m² occupée 5 jours par semaine ;

3°) - Précise que les modalités pratiques à cette location sont définies dans le bail professionnel signé avec Monsieur Damien LAQUES ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260903-D26_SG_187-AR

Reçu le 04/09/2026

Publié le 04/09/2026

4°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le Vice-président à signer la convention de mise à disposition.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 03 septembre 2026



Le Président,
Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 04 septembre 2026

Reçu en Sous-préfecture le : 04 septembre 2026

Publié ou Notifié le : 04 septembre 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com